

Séance du 9 avril 2025

Numéro : D_2025_19

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Votants
19	17	19
Date de la convocation		
03/04/2025		
Date d'affichage		
03/04/2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

Présents : M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE CAMPISTRON, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Magali MARQUE, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Edith LARRIEU, M. Bernard HAMEL, Mme Josiane LAPEYRE, M. Stéphane CAMPGUILHEM, Mme Christine MARQUE, M. Roger COMBRES, Mme Marie-France SANTOS, M. Patrick FRANCH, Mme Rolande DELORD, M. Thomas ESCUDIER.

Absents excusés : Justine QUITADAMO, Hervé DAUGA

Pouvoirs : Justine QUITADAMO à Christine MARQUE, Hervé DAUGA à Joseph BELTRI

Secrétaire : Rolande DELORD

Objet de la délibération :

Fiscalité directe locale : vote des d'imposition pour 2025

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire propose de baisser les taux pour 2025, et de les fixer comme suit :

Foncier Bâti :	64,68 %	pour un produit de	1 664 863,00 €
Foncier Non Bâti :	115,50%	pour un produit de	45 969,00 €
Taxe Habitation :	25,74 %	pour un produit de	45 869,00 €
CFE :	26,76 %	pour un produit de	307 740,00 €

Le prélèvement fiscal communal s'élèvera à 2 064 441,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre : 0, abstention : 0) :

Pour extrait conforme
Le 10 avril 2025
Le Maire de NOGARO
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibus 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 296 NOGARO
ARRONDISSEMENT : 32 CONDOM
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CONDOM

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 511 816	65,00	160,51	2 574 000	1 673 100	64,68	1 664 863
Taxe foncière non bâties (TFNB)	39 799	116,08	218,28	39 800	46 200	115,50	45 969
Taxe d'habitation (TH)	225 426	25,87	65,25	178 200	46 100	25,74	45 869
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 134 260	26,89	46,37	1 150 000	309 235	26,76	307 740
			Total		2 074 635		
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH de 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité	10	
Taxe d'habitation (TH)	2 064 441	64,68	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	2 074 635	115,50	
	Produit total de référence (total colonne 5)	25,74	
		26,76	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
157 726	44 487	62 463	12 462	444 377	20 442	89 000	-428 217	40
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) +	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) =	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025						
2 064 441	402 740	2 467 181						

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 032-213202963-20250410-D_2025_19-DE

BE 10 AVR. 2025
Pour la Commune,
Mairie de Nogaro.
Signature

